

Baulmes, le 5 avril 2018

Préavis n° 2/2018 : Système d'alimentation en eau potable – Conduite Prés-Doux <-> Vuiteboeuf – Demande de crédit

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Ce projet d'interconnexion entre la commune de Vuiteboeuf et le réservoir des Prés-Doux fait partie du plan d'investissement à court terme sous la mesure n° 4.

Pour donner suite à la demande d'information de la Romande Energie concernant l'enfouissement de la ligne électrique entre Vuiteboeuf et Baulmes, et le remplacement de poteaux électrique dans le bas du village de Baulmes, cette étude d'avant-projet est nécessaire maintenant afin de coordonner les réflexions et ajuster le calendrier d'exécution.

Le Comité de direction est convaincu et persuadé de réaliser cet avant-projet avec le bureau RWB.

2. OBJET DU PREAVIS

Réalisation d'un avant-projet sur le raccordement de la commune de Vuiteboeuf sur le nouveau réservoir des Prés-Doux. Cette étude permettra ainsi de connaître les travaux à réaliser, ainsi que leur coût global (+/- 25%) pour assurer les échanges d'eau entre Baulmes, Champvent et Vuiteboeuf.

Cette étude comprend les prestations d'ingénieurs suivantes :

- **Récolte des données de base**, incluant une visite in situ, une séance avec la Romande Energie et une vérification des branchements existants à prendre en compte entre le réservoir des Prés-Doux et Vuiteboeuf.
- **Etude de tracés, définition des équipements nécessaires et proposition d'une solution optimale**, incluant une analyse de variantes succincte, les dimensionnements hydrauliques et des devis d'avant-projet (+/- 25%).

- **Elaboration d'une note technique complète (y compris annexes) et des plans de mise en situation de l'avant-projet (situation, profil et longueur des conduites)**
- **Présentation de la variante retenue auprès des autorités compétentes, à savoir l'AIVB et les services cantonaux (SCAV et ECA). Dans ce cadre, deux séances de présentations sont prévues dans l'offre.**

Cette étude fera l'objet d'un rapport technique complet avec ces annexes et de 2 séances avec les autorités communales.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose le Conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

- Vu le préavis du comité directeur N° 2/2018,
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser le Comité directeur à contracter un emprunt pour cette opération auprès d'un établissement bancaire pour un montant de CHF 13'200.-,
2. De porter cet investissement dans le patrimoine financier de l'AIVB à amortir sur une période de 50 ans.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 5 avril 2018.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'AIVB

Le Président



Olivier Mettraux

Le Secrétaire



Axel Poncet